

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2023 N°24

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un Août à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de NESPOULS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de NESPOULS sous la présidence de M. PATIER François, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 24 Août 2023

Présents (14) : Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Céline CAUSSE, Louise DEHON, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Tiffany MADANCOS, Régis MARQUE, François PATIER, Sarah PEREZ, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Marie-Lore SANIS, Monique SERRE.

Absents : Anthony LAFAILLE (procuration à Franck BARONI)

I) Désignation d'une secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Alain LACOTTE

II) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal :

Le compte rendu de la séance n°23 du 29 juin ayant été envoyé par mail à tous les élus, Monsieur le maire en demande l'approbation au conseil.

Approuvé à l'unanimité

III) Comptes rendus des commissions.

1-Commission bâtiments

Concernant les travaux d'arrosage du stade avec la cuve : Macheix termine le nettoyage. La semaine prochaine Bordas, d'Objat, viendra installer la pompe.

Concernant le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente : 3 devis ont été demandés à différentes entreprises. L'entreprise PAROUTEAU a été retenue pour son tarif.

2-Commission budget

Un prévisionnel des travaux à effectuer en 2024 a été présenté (ci-joint tableau).

3-Commission des aînés : projet d'habitat inclusif pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Le Président du Département Pascal Coste s'est déplacé en mairie. Il a expliqué que 14 projets du même type sont en cours dans le département. Il s'avère qu'en raison du loyer trop élevé, l'expérience ne sera pas renouvelée. Le projet de Nespouls doit évoluer. Un contact a été pris avec Corrèze Habitat, pour évaluer la faisabilité d'un projet de construction de 6 à 8 maisons.

IV) Tour de table :

Monique SERRE : Le journal municipal étant lourd à élaborer, des idées sont les bienvenues.
Louise DEHON : elle s'inquiète des voitures de plus en plus nombreuses stationnées à l'entrée de Favars.

Marie-Lore SANIS : elle fait un point sur la rentrée scolaire. Audrey TEYRE aidera dans toutes les classes. Laurence SAINTPEYRE assurera la garderie le matin et le service le midi. Les repas seront fournis par la cuisine centrale de Brive, jusqu'à la fin décembre. Noëllie SCHWERN reste ATSEM remplaçante. Victoria SANCHEZ assurera le ménage et le service en cantine. Valérie DEZERT est polyvalente. Les effectifs cette année sont de 61 élèves contre 66 l'an dernier.

V) Délibérations

N°1 : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection énergétique de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission bâtiment et retient le devis de l'entreprise PAROUTEAU pour un montant de 17 456.38€ HT soit 20 947.66€ TTC.

N°2 : Contrat d'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat auprès de l'entreprise SAUR pour un montant de 1 900.00€ HT soit 2 280.00€ TTC.

N°3 : Cession de parcelles communales au Claud Grand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession de la totalité des parcelles cadastrées D 1156 et D 152, classées en zone N au PLU, soit une surface totale de 5 199m² pour un montant de 5 199€ .

N°4 : location du local de l'ancienne agence postale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de louer le local de 9m² au prix de 120 € TTC par mois, au titre de bureau professionnel.

N°5 : indemnité de gardiennage de l'église communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de confier le gardiennage de l'église à Mme Danielle RIGOT pour une indemnité de 150€ par an.

N°6 : encaissement de chèques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'encaisser un don de 664€.

VI) Informations et questions diverses

- Balades secrètes en Corrèze : succès de l'organisation le 30 août. Plus de 140 personnes. A renouveler.
- Création de zones d'accélération d'énergie renouvelables. Il s'agit de trouver des parcelles susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques au sol. Une lettre a été envoyée à tous les propriétaires de la commune.
- Covoiturage : expérimentation des corridors à partir du 19 septembre.
- Une enseigne « MAM les Canaillous » sera installée sur la façade.
- Service technique : Jean-Pierre CASTAGNE est en disponibilité pour 2 ans.

VII) Calendrier

- Permanence Mutami le 19.09 à 14h
- 4.09 : rentrée scolaire
- 13.09 : réunion avec Corrèze Habitat
- Réunion avec AXA le 14.09

Prochain conseil le 17 octobre.

PREVISIONNEL COMMISSION BUDGET INVESTISSEMENT 2024

Libellé Projet	Montant T.T.C Du Projet	Montant H.T Du Projet	Aide C.Départ.(%)	Aide C.Départ. Montant	Aide DETR (%)	Aide DETR Montant
Presbytère 3 Devis Ent PATIER couvreur 1) Ardoises d'Espagne régulières s/liteaux 2) Ardoises d'Espagne irrégulières s/volige * 3) Ardoises du Pays	70 000€ 85 000€ 101 000€	58 333,33€ 70 833,33€ 84 166,66€	30%	21 250€	40%	28 333,33€
Escalier école Devis Ent. DALIER – Etanchéité à base de résine) Travaux prévus été 2024 à régler fin 2024/début 2025	10 278,19€	8565,16€				
Photovoltaïque école Devis	24 049,36€	20 041,13€	40%	8 016€	P.Prévu	
Salle polyvalente Devis Bouscasse (climatisation réversible) 30 218€ Devis Intérieur Concept (faux plafond à démonter) 10 900€ Devis Brive électricité (alimentation électrique) 5 410€	46 528€	38 773,33€	40%	15 509,33€	40%	15 509,33€
Four de l'école Remplacement du four (en attente)	5 262,00€	4 385,00€				
Volets Médiathèque Peinture à refaire (devis en cours)						
Modification PLU Devis prévisionnel des modifications	5 000€	4 166,66€				
Voirie Entretien des routes	50 000€	41 666,64€	Forfait	10 000€	35%	14 583,33€
Ossuaire, Caves-Urnes Devis environ	10 000€	8 333,33€				
TOTAL	236 117,55	196 764,62		54 775,33€		58 425,00€
TOTAL DES AIDES Département + Etat		113 201,32€				
RESTE A CHARGE pour la Commune		83 563,30 €				

